

BIOLOGISTES, VÉTÉRINAIRES OU PHARMACIENS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

STATUTIndices et rémunérations

Version à jour 2024

Catégorie : A

Valable à compter du 01/01/2019

ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	Références
indices bruts	694	743	782	842	912	977	1027	HEA	Décret n°2011-1931 du 21/12/2011 modifié

Durées 2 a 2 a 6 m 2 a 6 m 3 a 6 m 3 a 6 m 4 a à cadencement unique

Décret n° 92-867 du 28/08/1992 modifié